



eregin

ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE
de Guadeloupe et des Iles du Nord

*Acteur majeur de
la réflexion éthique
dans le domaine de la santé
et des sciences de la vie*





eregin

ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE
de Guadeloupe et des Iles du Nord

La réflexion éthique, un cheminement collectif pour faire sens autour du bien agir et du vivre ensemble

Les espaces de réflexion éthique ont vocation à susciter et à coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé. Leur action s'adresse aussi bien aux professionnels de ces deux domaines qu'à l'ensemble de la société.

L'éthique en santé et dans les sciences de la vie peut se définir comme une réflexion active, collective et interactive, portant sur les valeurs humaines dans le but d'aboutir à des choix ajustés et raisonnables, encadrés par la loi et résultant de l'étude de diverses possibilités.

Dans le domaine de la santé, l'éthique est un questionnement permanent qui vise à déterminer comment agir au mieux, dans le respect des personnes. C'est un processus dynamique d'interrogations et de débats dont la visée est une aide à la décision. L'espace de réflexion éthique a vocation à promouvoir et diffuser les valeurs d'une culture éthique à travers des actions de formation, d'information et d'échanges.



Missions de l'EREGIN



Crée par la réunion de structures adhérentes à une convention constitutive signée en 2015, l'espace de réflexion éthique de la Guadeloupe et des Iles du Nord (EREGIN) entend développer et faire vivre une éthique de proximité.

Lieu de rencontres et d'échanges entre les professionnels du secteur sanitaire et du secteur médico-social, l'EREGIN contribue au développement de la réflexion éthique et de la formation en bioéthique dans notre région. Au-delà de la mise en œuvre de débats publics, colloques et conférences, l'espace apporte un soutien méthodologique sur le questionnement éthique aux personnels des établissements de santé, des universités, des instituts de recherche et des associations.

Conformément à l'arrêté ministériel du 4 janvier 2012 (relatif à la constitution, composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux), ses missions sont les suivantes :

- Garantir la transparence et l'indépendance de la réflexion éthique
- Informer, sensibiliser et initier à la réflexion éthique les professionnels des sciences de la vie et de la santé ainsi que les citoyens
- Organiser des débats, échanges et rencontres pluridisciplinaires afin de susciter, promouvoir la réflexion éthique
- Participer au développement de la formation des étudiants et des professionnels
- Favoriser le développement de la Recherche en éthique et apporter le soutien nécessaire aux personnes ou chercheurs
- Constituer un lieu de documentation et de ressources
- Coordonner les relations avec les structures existantes comme les comités d'éthique des établissements sanitaires et médico-sociaux et des sciences de la vie
- Constituer des lieux de veille et d'observation des pratiques au regard de l'éthique
- Être saisi par toute personne physique ou morale qui souhaite voir conduire des travaux ou proposer des thèmes de réflexion concernant l'éthique des sciences de la vie et de la santé
- Prendre part aux actions de la conférence nationale des espaces de réflexion éthique régionaux (CNERER), en lien avec le comité consultatif national d'éthique (CCNE).

Fin 2017, afin de faciliter leurs échanges et les relations avec les instances nationales - ministère des solidarités et de la santé, direction générale de l'offre de soins (DGOS), direction générale de la santé (DGS), comité consultatif national d'éthique (CCNE) - les espaces de réflexion éthique se sont constitués en conférence nationale des ERER (CNERER). Plusieurs rencontres sont ainsi organisées annuellement.

Organisation de l'EREGIN



Les espaces de réflexion éthique régionaux (ERER) sont adossés à des centres hospitalo-universitaires (CHU) et sont financés par des fonds de mission d'intérêt général (MIG) accordés par leur agence régionale de santé (ARS) respective.

Chaque ERER est placé sous la responsabilité d'un directeur et comporte deux instances : un bureau et un conseil d'orientation (CO).



COMPOSITION

Le bureau est l'une des instances de l'espace de réflexion éthique. Il se réunit au moins deux fois dans l'année. Il est constitué des membres suivants :

- › le directeur de l'espace de réflexion éthique et/ou le directeur adjoint
- › le président du conseil d'orientation et/ou le vice-président du conseil d'orientation
- › les parties signataires de la convention constitutive ou leurs représentants
- › les parties adhérentes à la convention constitutive (le cas échéant).

PRINCIPALES MISSIONS DU BUREAU

- › assister le directeur dans la gestion de l'espace de réflexion (actions, logistique, budget et finance, RH...)
- › approuver le budget annuel
- › décider de l'adhésion d'un nouveau membre à la convention constitutive (membre adhérent) et est consulté pour toute demande d'exclusion
- › adopter le règlement intérieur et approuver toute modification de la convention constitutive.

L'EREGIN compte dix membres signataires à la convention constitutive signée en 2015 :

1. L'université des Antilles (UA)
2. Le centre hospitalier universitaire (CHU)
3. L'agence de santé Guadeloupe Saint-Martin Barthélemy (ARS)
4. Le centre hospitalier Louis Daniel Beauperthuy (CHLDB)
5. La clinique Les Eaux Claires
6. La clinique Les Eaux Marines
7. Le centre hospitalier de Basse-Terre (CHBT)
8. L'établissement public de santé mentale (EPSM) de Montéran
9. Le groupe Maniokani
10. Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) René Haltebourg.





COMPOSITION

Il se réunit environ tous les deux mois et comprend :

- › le directeur de l'espace de réflexion éthique et/ou le directeur adjoint
- › le président du conseil d'orientation et/ou le vice-président du conseil d'orientation
- › les parties signataires de la convention constitutive ou leurs représentants
- › les parties adhérentes à la convention constitutive (le cas échéant).

Les personnalités qualifiées sont au nombre de vingt et sont réparties en deux collèges :

Un collège de personnalités appartenant au secteur du soin ou de la recherche médicale, impliquées au niveau régional et réparties de la façon suivante :

1. Professionnels médicaux et de la pharmacie
2. Auxiliaires médicaux dont un infirmier
3. Autres professionnels dans le domaine de la santé dont un psychologue
4. Professionnels de santé spécifiquement impliqués dans la Recherche sur la personne humaine
5. Membres de comités de protection des personnes
6. Représentants des établissements de santé
7. Représentants des établissements médico-sociaux

Un collège de personnalités désignées en raison de leur(s) compétence(s) et de leur(s) intérêt(s) pour les questions éthiques relatives à la santé et aux sciences de la vie.

Il est réparti selon les disciplines suivantes :

1. Droit
2. Economie de la santé
3. Sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, philosophie...)
4. Recherche et enseignement dans les sciences de la vie
5. Métiers de l'information et de la communication
6. Associations représentées au niveau régional et œuvrant dans le domaine de compétence de l'espace de réflexion éthique

MISSIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION

- › Générer des travaux de réflexion prenant en compte les attentes et besoins régionaux
- › Soumettre au directeur de l'EREGIN, en vue du programme annuel des propositions d'actions, de promotions et de formations à la réflexion éthique
- › Participer à la mise en œuvre des actions approuvées par le bureau
- › Participer à l'étude des saisines transmises par les professionnels.



eregin

ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE
de Guadeloupe et des Iles du Nord

SAS IMM'EAUX
10, quartier Sisyphe – Voie verte ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0590 57 44 50

www.eregin.fr  **eregin**